Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025096CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

**CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025**
**REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 096**

| **Nombre de Conseillers :** |
|---|
| En exercice : 33 |
| Présents : 23 |
| Votants : 30 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

**Date de convocation 10 décembre 2025** **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

**Conseillers Municipaux présents** : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

**Conseillers Municipaux absents :** Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

**Secrétaire de séance** : Mme Brigitte THOMAS.

## HAMEAU DE LA MONNIAIS
## APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE - ANNEE 2024

Entendu l'exposé de M. l'adjoint à l'urbanisme et au patrimoine immobilier,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L 300-5,
Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
Vu le traité de concession en date du 15 novembre 2021, l'avenant n°1 en date du 8 novembre 2022 et l'avenant n°2 en date du 13 avril 2023,
Vu l'avis favorable à la majorité de la commission urbanisme et patrimoine immobilier du 15 décembre 2025,
Considérant l'obligation pour la société Viabilis Aménagement, aménageur du Hameau de la Monniais, de transmettre chaque année à la Ville de Cesson-Sévigné un compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL), soumis à l'approbation du Conseil municipal,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
**A L'UNANIMITE (6 abstentions)**

**APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité de l'année 2024 du projet d'aménagement du hameau de La Monniais, présenté par Viabilis Aménagement.
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire, au nom et pour le compte de la commune.

**Annexe :**

- Compte rendu annuel à la collectivité 2024 - bilan financier au 31 décembre 2024.

Publié et affiché le 19 décembre 2025